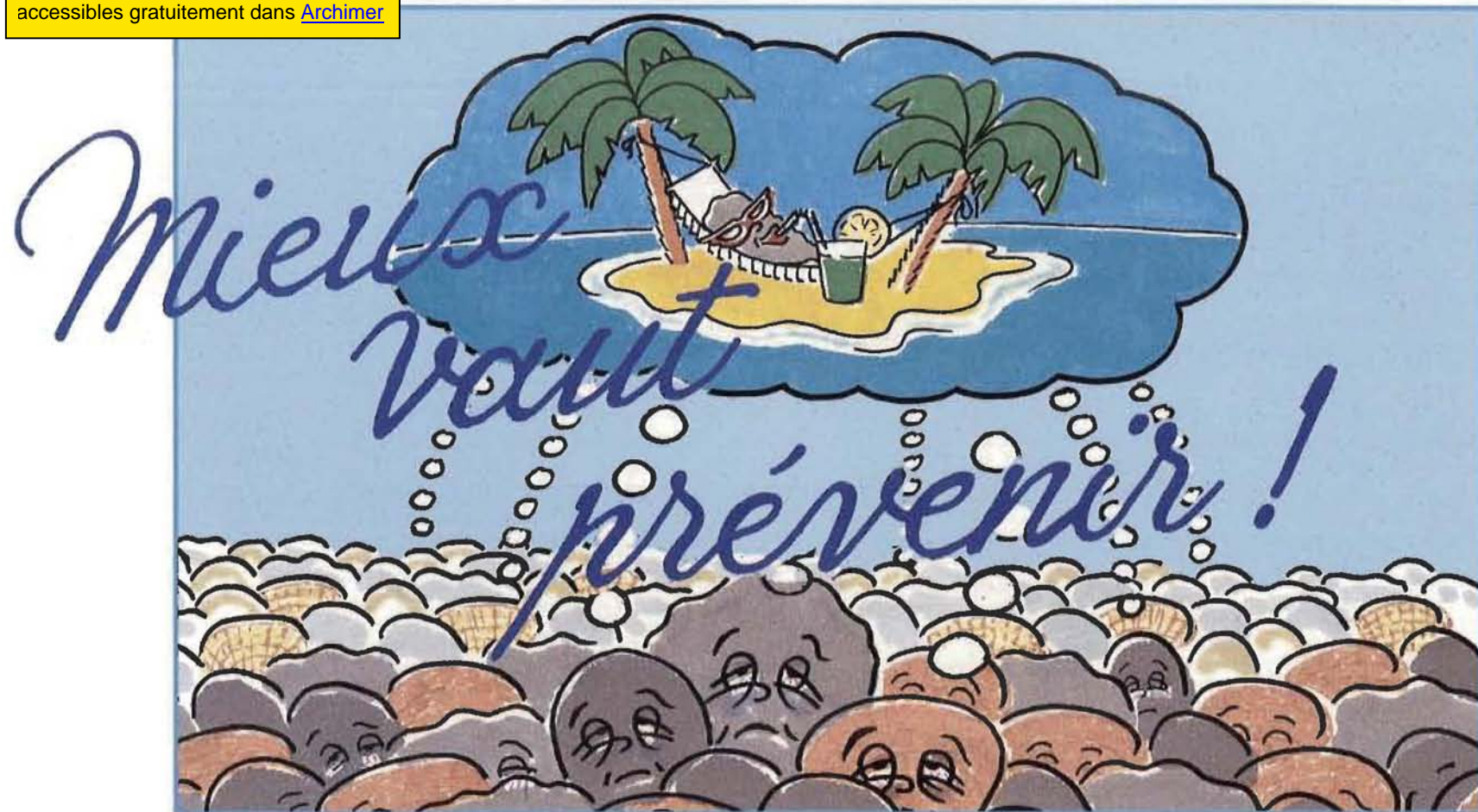


MALADIES DES COQUILLAGES

MALADIES INFECTIEUSES : RÉALITÉS, RECOMMANDATIONS, PRÉVENTION

Découvrez plus de documents
accessibles gratuitement dans [Archiver](#)



FICHE PRATIQUE N° 9

Les maladies infectieuses ont des conséquences lourdes!

■ SUR LE CHEPTEL :

- amaigrissement,
- ralentissement de la croissance,
- **épizootie** : maladie s'étendant à l'ensemble d'une population animale (par exemple épizootie par virose sur l'huître portugaise vers 1970 ayant entraîné des mortalités massives).



■ SUR L'ENTREPRISE :

- contraintes supplémentaires pour la production,
- perte de chiffre d'affaires,
- risque de perte du stock.

■ POUR LA PROFESSION :

- méfiance du consommateur,
- disparition d'un marché,
- risque de disparition d'une activité économique.

La réglementation a pour but de protéger le cheptel en empêchant l'introduction et la propagation de maladies infectieuses, principalement par la définition de règles de transfert.

Définition :

MALADIES INFECTIEUSES. Elles sont provoquées par des organismes vivants, parasitant le coquillage et pouvant entraîner son affaiblissement ou sa mort. Elles sont transmissibles par contagion à l'ensemble des individus d'un élevage ou d'un gisement naturel. Elles n'affectent pas le consommateur.

Nota : Les maladies infectieuses ne sont pas les seules causes de mortalité des coquillages.

Respectez la réglementation!
■ DES VÉRITÉS...

- Comme toute espèce animale, le coquillage est sujet aux maladies infectieuses.
- Les maladies infectieuses peuvent provoquer des épizooties.
- Elles ont déjà nécessité une reconversion vers l'élevage d'autres espèces (par exemple l'huître japonaise).
- Aujourd'hui, pour l'huître creuse, on ne dispose pas d'autre espèce de remplacement.
- Certaines maladies résultent de l'introduction de coquillages étrangers (par exemple *Bonamiose*).
- Quelques maladies sont endémiques, c'est-à-dire existent à l'état latent (par exemple maladie à *Mytilicola*).
- Aujourd'hui, dans le monde, aucun traitement connu n'est techniquement applicable en mer.
- Jusqu'ici, seules deux actions sont possibles : **la prévention et l'éradication***.

* Destruction totale et volontaire du cheptel dans les zones atteintes.

Prévenez votre contact Ifremer!



■ PRÉVENTION

Que peut faire le Professionnel?



■ Etre vigilant :

- Observer régulièrement ses coquillages : amaigrissement anormal, lésions visibles à l'œil nu.
- Signaler à l'IFREMER toute mortalité et phénomène anormal dès leur apparition.
- S'informer sur les risques potentiels.

■ Admettre et appliquer individuellement une discipline collective :

- Ne jamais effectuer de transfert ou de vente pour l'élevage en cas de mortalité.
- Ne jamais introduire dans des zones agréées ("saines"), des coquillages ou du naissain sans autorisation.
- S'informer sur les risques potentiels.



■ RECHERCHE

Quels sont les programmes actuellement engagés?



■ En complément d'une surveillance zoosanitaire, l'IFREMER développe des actions de recherche :

- Identification des symptômes, des agents pathogènes et des mécanismes infectieux (*Marteilia*, *Bonamia*, *Vibrio P1*).
- Recherche de solutions :
 - traitement (par exemple pour *Polydora* et *Vibrio P1*),
 - acclimatation d'espèces voisines (*Crassostrea gigas*, *C. virginica*, *Ostrea chilensis*, *O. angasi*, *O. denselamellosa*),
 - amélioration génétique (*Ostrea edulis* par exemple).
- Recommandations zootechniques et de gestion des bassins conchylicoles.

■ Toutes ces actions de recherche contribuent à une stratégie commune de lutte :

- Coopération scientifique nationale et internationale.
- Réglementation.

MESSAGE

La raison majeure de l'introduction ou du transfert de coquillages est bien sûr le profit financier de l'Entreprise.

Mais souvenez-vous que le transfert non contrôlé de coquillages est un "jeu risqué" pouvant conduire à un double désastre : économique et écologique.

Un petit bénéfice individuel peut provoquer une faillite financière collective si une maladie décime le cheptel.

Pour limiter ce risque, il est nécessaire de respecter les principes techniques élémentaires qui ont fait leurs preuves.

Il est indispensable d'appliquer les dispositions réglementaires* qui ont été conçues pour préserver les intérêts de la Conchyliculture.

* Directive N° 91/67/CEE du 21/01/1991.

LES PRINCIPALES MALADIES DES COQUILLAGES - LES PRINCIPALES MAL

Principales maladies actuellement connues pour leur impact :

Huître plate *Ostrea edulis*



Bonamiose

Symptôme :
indentation et perforation des branchies.

Conséquence :
mortalités massives et brutales à partir de 18 mois.

Agent :
Bonamia ostreae (protozoaire).

Présence :
maladie connue en Grande-Bretagne, Pays-Bas, Irlande, Italie, Espagne et depuis 1978 en France.

Marteiliose

Symptôme :
amaigrissement, dépigmentation de la glande digestive.

Conséquence :
mortalités estivales.

Agent :
Marteilia refringens (protozoaire).

Présence :
maladie connue en Espagne et depuis 1969 en France.

Atteignant toutes espèces d'huîtres

Maladie à Polydora

Symptôme :
galeries et "chambres" dans la coquille.

Conséquence :
fragilité de la coquille, amaigrissement, parfois mortalité.

Agent :
Polydora ciliata et *P. hoplura* (annélides).

Présence :
maladie présente dans tous les pays.

Huître japonaise *Crassostrea gigas*



Maladie du velum

Nom scientifique :
O.V.V.D.
(Oyster Velum Virus Disease).

Symptôme (visible au microscope) :
destruction du velum.

Conséquence :
mortalité des larves.

Agent :
Iridovirus.

Présence :
maladie connue aux Etats-Unis (côte ouest).

Maladie de Denman

Nom scientifique :
Microcytose.

Symptôme :
tâches jaune-verdâtre sur la chair.

Conséquence :
mortalités.

Agent :
Mikrocytos mackini (protozoaire).

Présence :
maladie connue au Canada et aux Etats-Unis (côtes ouest).

Huître portugaise *Crassostrea angulata*



Maladie des branchies

Nom scientifique :
Virose.

Symptôme :
indentation des branchies.

Conséquence :
mortalités massives.

Agent :
Iridovirus.

Présence :
maladie connue en Espagne, Portugal, Italie, et depuis 1970 en France.

LES MALADIES DES COQUILLAGES

Principales maladies actuellement connues pour leur impact :

Moules

Mytilus edulis

Mytilus galloprovincialis



Maladie à Mytilicola

Symptôme :

parasite rouge dans l'intestin, amaigrissement.

Conséquence :

mortalités parfois massives.

Agent :

Mytilicola intestinalis ou *M. orientalis* (crustacés).

Présence :

maladie présente dans tous les pays.

Palourdes

Ruditapes philippinarum

Ruditapes decussatus



Maladie de l'anneau brun

Nom scientifique :

Vibriose.

Symptôme :

anneau brun à l'intérieur de la coquille.

Conséquence :

mortalités massives.

Agent :

Vibrio P1 (bactérie).

Présence :

maladie connue en Espagne,

Portugal, et depuis 1988 en France.

Observée en Italie en 1990.

D'autres maladies existent à travers le monde.
Elles touchent d'autres espèces de coquillages (Cressostrea virginica par exemple, MSO, MSX par exemple).

ATTENTION !

Certaines pratiques et conditions favorisent l'apparition de maladies infectieuses.

■ SURCHARGE :

- La surcharge des parcs provoque l'amaigrissement des coquillages, amoindrit leur résistance et favorise donc la propagation des maladies.

■ TRANSFERT :

- Le transfert représente le risque majeur d'introduction d'une maladie dans un secteur indemne.
- Le stress lié au transfert affaiblit aussi le coquillage et le rend plus vulnérable à la maladie.

■ TECHNIQUES D'ÉLEVAGE :

- L'élevage à forte densité augmente les risques de propagation d'une maladie par proximité.

■ PRATIQUES D'ÉLEVAGE :

- Un mauvais entretien peut constituer un foyer infectieux (les tas de moules aux pieds des bouchots favorisent la propagation du *Mytilicola*, par exemple).
- Un parc laissé à l'abandon peut aussi constituer une menace.
- En élevage en eaux profondes un dragage trop fréquent stresse l'huître plate et favorise le développement de la *Bonamiose*.

■ ÉTAT PHYSIOLOGIQUE DU COQUILLAGE :

- La reproduction fragilise le coquillage et le rend vulnérable pendant cette période.
- Les modifications brutales du milieu diminuent sa résistance aux maladies (*fp3*, *fp8*).



« Destinée aux Professionnels de la Conchyliculture, cette série de fiches pratiques a pour but de les aider à améliorer leurs connaissances et leurs pratiques, donc de rendre leurs entreprises plus performantes.

Ces fiches ne prétendent pas répondre à toutes les questions mais abordent les points essentiels sur un sujet d'intérêt précis pour faciliter son approfondissement ultérieur.

Réalisées par la Direction de l'Environnement Littoral et le Département Ressources Aquacoles, les fiches pratiques concrétisent leurs volontés de faire évoluer, en concertation avec les Professionnels, les "savoir-faire" techniques utiles.

C'est du dialogue et de la complémentarité entre nos deux Métiers que naissent les solutions les plus adaptées.

L'agent IFREMER qui vous a remis ce document a contribué à sa réalisation ; vous pouvez en discuter avec lui. »

Responsables de l'Édition :

Georges RAVOUX

D.E.L. SERVICE QUALITE DES RESSOURCES

Jean-Pierre JOLY

DEPARTEMENT RESSOURCES AQUACOLES

Jean-Claude PIQUION

DELEGATION A LA COMMUNICATION



BOULOGNE-SUR-MER

150, quai Gambetta
62200 Boulogne-sur-Mer
Tél. 21.99.56.00

PORT-EN-BESSIN

Avenue du Général de Gaulle
14520 Port-en-Bessin-Huppain
Tél. 31.51.13.00

SAINT-MALO

2 bis, rue Grout de Saint-Georges
35400 Saint-Malo
Tél. 99.40.39.51

CONCARNEAU

13, rue de Kérosee
29110 Concarneau
Tél. 98.97.43.38

LA TRINITE-SUR-MER

12, rue des Résistants
56470 La Trinité-sur-Mer
Tél. 97.30.25.70

NANTES

Rue de l'Île d'Yeu
44000 Nantes
Tél. 40.37.40.00

BOUIN

Polder des Champs
85230 Beauvoir-sur-Mer
Tél. 51.68.77.80

LA ROCHELLE

Place du Séminaire
17137 L'Houmeau
Tél. 46.50.93.50

LA TREMBLADE

Mus du Loup
17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41

ARCACHON

Quai du Commandant Silhouette
33120 Arcachon
Tél. 56.83.85.60

SETE

1, rue Jean Vilar
34200 Sète
Tél. 67.74.77.67

PALAVAS-LES-FLOTS

Chemin de Maguelone
34250 Palavas-les-Flots
Tél. 67.68.08.33

TOULON

Zone Portuaire de Brégaillon
83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. 94.30.48.00

EN CORSE

Vanga di l'Oru
Santa Maria Poggio
20221 Cervione
Tél. 95.38.42.37

IFREMER. INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER
SIEGE SOCIAL : 155, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU. 92138 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX. TEL. (1) 46.48.21.00. FAX (1) 46.48.22.96

Les fiches pratiques de l'IFREMER déjà parues :

fp1 : AÉRATION DES BASSINS

fp2 : LAVAGE DES COQUILLAGES

fp3 : CONNAÎTRE LA QUALITÉ DE L'EAU

fp4 : LES BASSINS INSUBMERSIBLES
LE BASSIN DE FINITION

fp5 : ENTRETIEN DES BASSINS

fp6 : MICROBES ET COQUILLAGES

fp7 : PURIFICATION DES COQUILLAGES

fp8 : PHYTOPLANCTON ET COQUILLAGES

fp9 : MALADIES DES COQUILLAGES